

COMPTE RENDU Conseil municipal du 9-02-2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 9 février à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Bêlâbre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent LAROCHE, maire de Bêlâbre.

Date de convocation du Conseil : 2 février 2023.

Présents : Laurent LAROCHE Maire, Vanessa BARBONNAIS, Laurence BARITAUD, Karine BERTHOMMIER, Claire BOURGOIN-MAIMIN, Aude DESTOUCHES, Christian GUILLOT, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Marc POUGET.

Absents excusés : Sandra DUBOS qui a donné pouvoir à Claire BOURGOIN-MAIMIN.

Secrétaires de séance : Claire BOURGOIN-MAIMIN et Jacques MARTINAUD.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la précédente séance,
1 – Projet VILTAÏS

Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance

La séance a débuté à 20h par l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil municipal du 5 décembre 2022. Un document lui est joint, qui comporte les délibérations prises ; il sera archivé en mairie et servira de document officiel pour toute publication (site Internet de la commune, bulletin municipal, etc.).

Objet : Projet VILTAÏS

N° 2023-09-02-0001

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nouvelle offre de l'association/entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire VILTAÏS (via la SCI AMETÏS) concernant l'achat du bien situé au 8 impasse de l'Orangerie 36370 Bêlâbre (ancienne chemiserie) au prix de 40 000 euros net vendeur. Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage d'une surface de 330 m² environ chacun par plateau.

Le projet consiste en la réhabilitation de cette friche industrielle pour y installer un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) de capacité maximale de 38 résidents. C'est un projet privé, qui a été exposé aux conseillers municipaux par le directeur général et la directrice du pôle demandeurs d'asile de VILTAÏS lors d'une réunion qui s'est tenue le 30 janvier 2023.

Un vote à bulletins secrets a lieu concernant cette offre :

- 15 votants,
- 13 bulletins « oui »,
- 2 bulletins « non ».

L'offre est acceptée et le Conseil autorise Monsieur le Maire à ratifier un compromis de vente sans délai et au plus tard le 28 février 2023.

Monsieur le Maire exprime ses remerciements.

Calendrier :

3 avril 2023 : prochaine séance du Conseil municipal.

La séance est levée à 20h35.